

Réunion du 22 octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2012/56 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives - 2133
Centre national de référence "Santé à domicile et
autonomie" (CNR Santé) - Adhésion à l'association et
représentation du Département au conseil d'administration**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve l'adhésion du Département au Centre national de référence "Santé à domicile et autonomie" (CNR Santé) et le versement à cet organisme d'un montant de 3 588 € au titre de la cotisation due par le Département pour l'année 2012
- décide de désigner son président pour représenter le Département au conseil d'administration du CNR Santé pour la période 2012-2014.

Il rappelle en outre que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour décider du renouvellement annuel des cotisations allouées aux associations.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121022-72695-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 31/10/12